

## Instructions et explication relatives aux cases du relevé 29

- A** Ce montant représente l'excédent de la rétribution versée à la ressource de type familial (RTF) ou à la ressource intermédiaire (RI) [case B] sur le total des compensations financières (case C) et des dépenses de fonctionnement (case D). Reportez ce montant à la ligne 1 du formulaire *Rétribution cotisable d'un responsable d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire* (LM-53).
- B** Rétribution versée à la RTF ou à la RI par l'établissement public
- C** Compensations financières versées pour
- la participation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
  - la participation au Régime de rentes du Québec (RRQ);
  - la protection accordée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), s'il y a lieu;
  - l'accès à certains services en matière de régimes sociaux, s'il y a lieu.
- D** Dépenses de fonctionnement raisonnables occasionnées dans le cadre de la prestation de services par la RTF ou la RI, et qui sont établies selon les dispositions d'une entente collective ou, à défaut d'une telle entente, selon une décision du ministre de la Santé et des Services sociaux prise avec l'autorisation du Conseil du trésor

SPÉCIMEN

RELEVÉ			RL-29 (2016-10)		
29 Rétribution d'une ressource de type familial ou d'une ressource intermédiaire			Année	Code du relevé	N° du dernier relevé transmis

A- Rétribution nette	B- Rétribution versée à la RTF ou à la RI	C- Compensations financières	D- Dépenses de fonctionnement
		Numéro d'assurance sociale du responsable	Numéro d'assurance sociale du second responsable

Nom et adresse du responsable, et nom du second responsable (s'il y a lieu)

Nom et adresse de l'établissement public

SPÉCIMEN